

LA

Petite Tunisie

SUPPLÉMENT

Élections au 3^e Collège Électoral

Élections au 3^e collège.
10 MAI 1896

CANDIDATS DE PROTESTATION
CONTRE
l'administration néfaste et inqualifiable
de M. René Millet

Emile LACROIX, rédacteur en chef de la « Petite Tunisie » ;

Ulysse CROUZET (G. VÉRAX), rédacteur à la « Petite Tunisie ».

Français !

En avant ! L'heure a sonné, les clairons sonnent la charge, le combat est engagé. En avant !

Électeurs ! Le drapeau en main, vous êtes les maîtres et vous devez être obéis.

De vous, dépend la fin de toutes les vexations, de toutes les injustices dont vous avez été, jusqu'ici, l'objet de la part de l'administration dérèglée d'un résident inconscient.

A vous il appartient de venger la Colonie de tous les outrages dont n'ont cessé de l'abreuver les soudoyés de M. Millet.

Vous ne vous laisserez pas circonvenir par les promesses trompeuses d'un programme qu'on est parfaitement décidé à ne pas tenir.

Vous ne vous laisserez pas égarer non plus par les phrases aussi creuses que sonores de quelques ambitieux, qui ne sollicitent vos suffrages que pour s'approcher du pouvoir, et obtenir ses faveurs.

L'exemple est trop récent pour que vous ne vous souveniez pas des pallanodies de la plupart.

Vous montrerez pas votre vote que vous ne voulez plus être le jouet de quelques politiciens louches, qui, le lendemain de l'élection, font tout le contraire de ce qu'ils ont promis la veille :

Que vous ne voulez plus de ce gaspillage éhonté des fonds publics en subventions inamovibles.

Vous voterez donc pour les candidats qui n'acceptent aucune compromission, qui vont à la lutte en déployant franchement et loyalement leur drapeau, sans aucune arrière-pensée.

Électeurs.

Encore une fois :

Si vous êtes satisfaits du présent et rassurés sur l'avenir, ne votez pas pour nous.

Mais, si vous redoutez, comme nous, les excès d'une administration incapable, d'un résident complètement inconscient qui, jusqu'ici, n'a fait qu'humilier la Colonie.

Si, comme nous, vous répudiez et vous réprouvez les compromissions louches, les situations et les attitudes équivoques, les déclarations mensongères et intéressées de gens qui n'aspirent qu'à accaparer le pouvoir à leur profit personnel.

Si, comme nous, enfin, vous croyez qu'il est temps de nous défendre et de nous débarrasser de toute cette horde d'opresseurs et d'exploiteurs.

Vous voterez tous au cri de :

Vive la France !

Vive la République !

pour :

Emile LACROIX
Ulysse CROUZET

Aux Fonctionnaires

Les résidentiels vous demandent de voter pour les candidats agréables à M. Millet.

Souvenez-vous de quelle façon il vous reçut le 1^{er} janvier dernier :

Souvenez-vous de l'incident Balossy, à la gare italienne, où ce commissaire estimé, fut traité, en présence de plus de deux cents personnes, comme le dernier des goujats, par le sieur Millet en proie à un accès de folie furieuse.

— Qu'est-ce que vous foutez ici, disait ce représentant de la France à M. Balossy. Je vous ferai foutre le camp, et autres aménités du même genre.

En manifestant contre un pareil énergumène, vous précipiterez son départ.

Et ce sera certainement une joie pour tous tous, lorsque vous le verrez prendre le bateau qui l'emportera à jamais d'ici.

Mes Chers Compatriotes,

Ce n'est pas pour une vaine satisfaction ni pour me faire acheter, croyez-le bien, si vous me faites l'honneur de voter en rangs serrés pour moi, que je brigue aujourd'hui vos suffrages.

Si j'avais été un homme à vendre, il y a longtemps, sachez-le, que je ne serais plus en Tunisie et que j'aurais été pourvu d'une grasse et importante sinécure où je grignoterais tranquillement mon fromage de Hollande.

Mais je ne suis pas à vendre, on l'a bien vu dans les hautes sphères.

Et ce qui fait doublement ma force c'est que je n'ai ni concession, ni faveur, ni office, ni charge, ni place, ni rien à demander pas même de spolier quatre mille indigènes.

Comme Diogène je sais me contenter de ce que j'ai et cela suffit à mon bonheur.

Beaucoup de candidats des autres listes n'en pourraient dire autant.

En levant l'étendard de l'opposition contre le résident Millet, presque à son arrivée, je n'ai fait qu'obéir à mon sentiment

personnel, qui a été ensuite celui de tout le monde, même de la franc-maçonnerie, par la suite.

Le résident, s'il avait été réellement intelligent, comme on ose le prétendre, en présence du mécontentement général, aurait dû, comme les Kairouanais, s'assagir. Il est impossible à quiconque de lutter contre le courant populaire ; un Millet seul pouvait avoir cette folie.

Parfois il a bien fait semblant de revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de la Colonie, mais ces moments-là n'ont duré que le temps d'une absence de mémoire...

Chassez le naturel, il revient au galop.

Qui pourrait nier les actes répréhensibles commis par M. Millet depuis son arrivée à Tunis ?

Aujourd'hui encore, la Colonie n'est-elle pas en conflit avec l'homme qui veut nous grever d'impôts de toutes sortes à commencer par ceux du timbre et de l'enregistrement ?

Non seulement M. Millet n'est pas un administrateur, mais de plus c'est un piètre diplomate et un homme mal embouché, hautain et orgueilleux...

Nous en savons tous quelque chose, colons, fonctionnaires, employés et ouvriers.

La *Petite Tunisie*, il faut bien lui reconnaître ce mérite, l'a passablement changé, d'ailleurs, de manières et de ton, mais cela ne nous suffit pas et ne doit pas suffire à nos compatriotes.

Nous sommes tous fixés, maintenant, sur ce que M. Millet a dans le ventre, aussi devons-nous nous serrer les coudes pour arriver à le déloger de la forteresse où il se croit inexpugnable grâce à des procédés que Machiavel ne désavouerait pas.

La chose est à peu près faite, malgré la présence de son ami Hanoteaux dans le Ministère Méline.

Mes chers compatriotes,

Arrivé en 1887, il y a donc aujourd'hui bien près de dix ans que je suis en Tunisie.

Depuis cette époque vous m'avez toujours vu au premier rang, lorsqu'il a fallu combattre pour vos intérêts.

Ceux qui sont ici depuis la même année, doivent se souvenir de la campagne que j'ai faite contre M. Massicault qui, lui aussi, voulait braver la colonie française comme quantité négligeable, mais cependant je reconnais que, comme valeur administrative, tact, convenances, et même diplomatie, aucun parallèle n'est possible à établir avec M. Millet.

Jamais M. Massicault n'aurait commis les énormes folies et sottises qui ont étonné tout le monde depuis dix-huit mois.

Les folies et sottises dont vous avez été les témoins, je les ai combattues sans me préoccuper du danger à courir, de nombreux procès — une trentaine — que cela m'a valu, et des frais occasionnés.

Aujourd'hui que l'heure de la délivrance est proche, je me réjouis.

Et c'est avec une sereine confiance que j'attends le verdict que vous allez prononcer.

EM. L.

D'après certain journaliste, il faudrait avoir tressé comme lui des chaussons de lisière au moins pendant quatre ans pour appartenir à la presse tunisienne.

C'est sans doute à la presse officielle qu'il voulait dire, où on demande pour certificat le billet d'écreru.

DANS LA FOSSE AUX LOUPS

Vendredi soir, deux réunions publiques devaient avoir lieu, l'une provoquée par le *Comité des Intérêts*, l'autre par le sempiternel *Comité résidentiel des Actions*.

Au dernier moment, la manœuvre des résidentiels a été déjouée par l'autre comité et tout le monde s'est transporté au Théâtre français où avait lieu la réunion des *Actions*.

La formation du bureau a été assez pénible, et qu'on nous permette ici de trouver un peu extraordinaire la façon de constituer un bureau de réunion électorale, avec des candidats qui doivent exposer leur programme.

Le bureau composé de MM. Lefèvre, candidat, Goin, candidat, Communaux, candidat, Didier, candidat, a donné la parole à M^e Mossé, candidat, qui démontre que la différence, entre les deux programmes, n'est pas bien grande, pour ne pas dire qu'elle est nulle :

« Les candidats du *Comité d'action républicaine* sont indépendants », dit-il, « au point de marcher contre le gouvernement, si le gouvernement ne marche pas avec la Colonie ».

Nous sommes fixés là-dessus et nous avons vu depuis le 5 janvier l'indépendance de ces individus.

Un ouvrier menuisier, M. Raymond, remplace M^e Mossé à la tribune et pose carrément sa candidature, socialiste, communarde.

Vient M^e Goin, candidat qui, dans des discussions de grammaire, essaie un peu d'égarer la vraie discussion; il entre, cependant, dans le débat, en montrant la différence des deux programmes, par l'article 2 de celui du *Comité des Intérêts* : « Conseil colonial élu au suffrage universel direct » qui ne se trouve pas dans l'autre. Mais M. Goin se garde bien de parler de l'article 11 de son programme. Cet article 11 dit : « que les candidats s'engagent sur l'honneur pendant toute la durée du mandat à ne solliciter et recevoir du gouvernement ni place, ni office, ni charge, ni concession. »

Ça ne le gêne pas, mais il préfère ne pas en parler.

M. Boisson, candidat ouvrier, parle, ma foi, fort bien et expose ses théories d'économie sociale avec érudition.

M. Crouzet, candidat anti-résidentiel, répond d'abord à M. Mossé et lui conteste le droit de s'intituler indépendant lorsqu'on est patronné par le comité dirigé et commandité par M. Millet, résident.

« Nous avons vu le comité susdit marcher contre la Colonie avec le résident, dit-il, vous ne marcherez donc jamais avec la Colonie et votre criterium d'indépendance n'existe pas ».

Il demande ensuite à M. Goin des explications sur les bruits qui courent dans le public, au sujet de son refus d'accepter l'article 11 du programme du *Comité*

des Intérêts. M. Goin, avec un sifflement de serpent en colère, essaie de donner des explications qui ne constituent pas une réponse.

M. Crouzet constate que M. Goin n'a pas répondu à la question posée, que M. Goin se déclare résidentiel et qu'il n'a pas le droit de s'abriter sous le drapeau du Comité des Intérêts, dont il n'accepte pas complètement le programme.

C'est alors que les loups faméliques de la résidence et les pseudo-indépendants marchant à la remorque d'un Groin quelconque hurlent à qui mieux mieux contre M. Crouzet qui dit carrément et loyalement que le programme des candidats de protestation contient tout entier dans la lutte contre M. Millet, résident général actuel, que, dans un jour de malheur, un ministre opportuniste a envoyé en Tunisie.

Et on a vu cette confraternité étrange d'un Lecore et d'un Va-T-Apié hurlant, gueulant contre celui qui avait le courage d'arborer le drapeau anti-résidentiel.

Après quelques paroles de M. Communaux qui, dans sa modestie, s'attribue simplement la création du 3^e collège, alors c'est pas Millet — M. Sebaut, candidat solitaire, expose son programme qu'il n'a pas, n'en ayant nul besoin, il y en a tant d'autres qu'on ne tient pas qu'il ne croit pas avoir besoin d'en faire un.

La séance est levée.

M. Goin

Dans la réunion de vendredi soir, M. Goin, sur la demande de notre rédacteur, le citoyen Crouzet, a avoué être résidentiel.

Il ne nous a appris rien de nouveau;

nous étions déjà fixés sur son indépendance.

Nous savons que si son *alter ego*, M. de Carnières, a insisté pour le faire inscrire comme candidat sur la liste du Comité des Intérêts, c'est que, malgré ses platitudes devant le résident à l'ouverture du Salon tunisien, le Comité résidentiel n'avait pas voulu de lui.

Nous savons aussi pourquoi il ne peut accepter l'article II du programme, étant déjà en instances pour obtenir un office d'avocat-défenseur, ou même une simple place de contrôleur civil.

C'est pour arriver à ses fins qu'il pose sa candidature, tout disposé, s'il est élu demain, à se targuer de son titre pour forcer la main au résident.

Voilà un indépendant, ou nous ne nous y connaissons pas.

Paria!

ÉLECTEURS,

Une commission composée de trois fonctionnaires, d'un demi-fonctionnaire et d'un indépendant, a cru devoir rayer des listes électorales, d'en faire un paria, l'homme qui, depuis dix-huit mois, sans jamais une défaillance, a pris résolument en main la défense de nos intérêts, s'est jeté, tête baissée, dans la lutte et est arrivé à rendre le colosse aux pieds d'argile qui trône à la résidence, plus doux qu'un caniche.

ÉLECTEURS,

Vous ne permettrez pas que cette infâmie s'accomplisse.

Vous protesterez, le bulletin de vote

en main, contre une canaillerie pareille, en votant tous, dimanche, pour :

Em. LACROIX

le vaillant défenseur de la colonie française.

Vive la France!

Vive la République démocratique et sociale!

Un groupe d'ouvrières.

LES STIPENDIÉS

Le T. P. qui dirige, paraît-il, la feuille à gages... ose nous traiter de stipendiés!

Il a cru, en écrivant cela, que nous étions comme lui et ses amis, à vendre comme des pouceaux en fer.

Nous laissons cela aux T. P. des Oulels Benour.

Nous recevons la juste réclamation suivante qui sera entendue, nous l'espérons, des intéressés :

Tunis, le 25 avril 1896.

A Monsieur le Directeur
de la Petite Tunisie.

MONSIEUR,

Connaissant votre dévouement à la cause ouvrière, nous venons, modestes garçons Bimonadiers, vous prier d'ouvrir vos colonnes à la juste réclamation suivante :

Beaucoup de chefs d'établissements Français emploient de préférence des garçons de nationalité étrangère probablement parce qu'ils les paient moins cher, mais cela ne fait pas notre affaire, à nous, garçons Français; car il est bien évident que les chefs d'établissements étrangers n'emploieront jamais nos services.

Il sera suffisant, nous l'espérons, de faire remarquer à ces messieurs ce qu'a de peu patriote cette façon d'agir pour qu'ils s'empressent d'y mettre un terme.

Nous ne valons cependant pas moins que les autres à la besogne.

Vous remerciant d'avance de votre appui, nous vous prions d'agréer, etc., etc.

*Les garçons Bimonadiers Français
de Tunis*

Il y a des choses qui nous dépassent dit la *Tunisie Française*.

On a, après les délais expirés, convoqué les commissions électorales pour prononcer quelques vadiations — tout celle de M. Lacroix, directeur de la *Petite Tunisie*.

Si M. Lacroix a perdu ses droits électoraux, il fallait le rayer dans les délais voulus; du moment où la commission l'avait maintenu et où les délais étaient expirés, la Résidence n'avait pas à intervenir.

Chose étrange! Si M. Lacroix n'est pas électeur, il ne pouvait pas être gérant de son journal; or, il l'était encore le mois dernier; qu'en conclure? De deux choses l'une: ou le Parquet s'inquiète peu de faire observer la loi? ou il estimait — il n'y a pas encore un mois — que M. Lacroix avait la jouissance de ses droits politiques?

En vérité, on sent dans cette affaire, un acharnement regrettable.

Le Résident devrait avoir l'esprit assez large pour rester en apparence du moins, indifférent à des attaques qui, lorsqu'elles ne sont pas justifiées, lui attirent plutôt la sympathie publique; enfil les caniches, il ne devrait pas et ne comprendra jamais qu'il s'engage une lutte personnelle contre M. Millet et M. Lacroix!

Le Français est généreux, et à ses yeux, eussent-ils les meilleures excuses, les persécuteurs ont toujours tort!

À ces quelques réflexions nous répétons M. le Procureur de la République et après M. le juge Peau-lacéif qui l'a déclaré devant la commission que M. Lacroix jouit de ses droits civils et politiques en France mais... pas en Tunisie.

Ainsi l'a ordonné Millet de par la volonté d'Hanotaux, résident général en Tunisie.

Le gérant : U. CROUZET.
Tunis. — Imp. BRIGOL, rue Sadikia, 14.

ÉLECTIONS

au 3^e Collège Electoral

du 10 Mai 1896

CANDIDATS DE PROTESTATION

Emile LACROIX

Ulysse CROUZET